



013462000013472

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 19 décembre 2023

Présents :

Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame
Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ,
Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE,
Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Georges
BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Monsieur Claudy MERCENIER, ~~Monsieur Léon-~~
~~VERPOORTEN~~, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

Excusé(e)(s) :

Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Marie-Claire BIANCHI, Madame Tessa BRANCATO,
Madame Chantal DELTOUR, **Conseillers**

1.824.5 - SCHÉMA COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL : ADOPTION DÉFINITIVE.

Le Conseil,

Vu le Code de l'Environnement;

Vu le Décret des Implantations Commerciales du 5 février 2005, notamment le titre III;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mai 2020 relative à l'approbation du cahier des charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché en vue de la désignation d'un auteur de projet en vue de la réalisation d'un Schéma Communal de Développement Commercial;

Vu la délibération du Collège communal du 13 août 2020 relative à l'attribution d'un auteur de projet en vue de la réalisation d'un Schéma Communal de Développement Commercial, soit le bureau SEGEFA;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 février 2022 approuvant l'avant-projet d'un Schéma Communal de Développement commercial, accordant la poursuite de la procédure dudit Schéma et déterminant le contenu du Rapport sur les Incidences Environnementales (R.I.E.);

Vu la délibération du Conseil communal du 18 avril 2023 approuvant l'avant-projet du rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.) et la poursuite de la procédure ;

Vu la délibération du Collège communal du 12 octobre 2023 cloturant l'enquête publique ;

Considérant que les avis ont été affichés dans les valves communales et sur le site internet communal, le 28 juillet 2023, et maintenus lisibles du 4 août 2023 au 30 septembre 2023 inclus, avec invitation aux intéressés de faire valoir leurs observations écrites ou verbales ;

Considérant que nous n'avons pas obtenu de réclamation ;

Considérant les courriers du 28 juillet 2023 adressés aux Collèges communaux de Beyne-Heusay, Blegny, Liège, Soumagne, Olne, Trooz et Chaudfontaine, les invitant à organiser une enquête publique sur leur territoire ;

Considérant que nous n'avons pas obtenu de réclamation des Collèges communaux susmentionnés (voir annexe à la présente délibération) ;

Considérant les courriers du 28 juillet 2023 adressés à l'Observatoire du Commerce (CESW), au Pôle Environnement (CESW), au Fonctionnaire délégué, au Fonctionnaire des Implantations Commerciales, à la CCATM, pour demande d'avis ;

Considérant l'avis de l'Observatoire du Commerce du 6 septembre 2023 ;

Considérant que nous n'avons pas obtenu d'avis ni du Pôle Environnement (CESW), ni du Fonctionnaire délégué, ni du Fonctionnaire des Implantations Commerciales, ni de la CCATM ;

Considérant que la séance publique de clôture d'enquête a eu lieu au Département Territoire et Développement, rue François Lapierre 33 à 4620 Fléron, le 3 octobre 2023 à 11 heures ;

Considérant que les modifications suivantes ont été apportées par le SEGEFA :

- Ajout d'une ligne du temps au plan d'actions (p. 6 de la phase 3) ;

- Ajout de la ligne de bus 28 dans la partie mobilité du RIE ;

- Corrections de quelques coquilles dont celle sur le nombre d'actions dans la phase 3 mentionnée par l'Observatoire du commerce (22 au lieu de 23) ;

Considérant que l'approbation définitive du SCDC accompagnée de son RIE est nécessaire pour la poursuite de la procédure à savoir l'envoi du SCDC au Fonctionnaire des implantations commerciales ;

Après en avoir délibéré,

par 13 voix pour (Groupe IC) et 7 abstentions (Groupe PS et ECOLO),

DÉCIDE,

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 19 décembre 2023

Article 1er.

D'adopter définitivement le Schéma Communal de Développement Commercial accompagné de sa déclaration environnementale.

Art. 2.

De charger le Collège communal d'envoyer le Schéma accompagné du dossier complet, au Fonctionnaire des Implantations Commerciales.

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Isabelle BERTHOLET

Thierry ANCION